

30 mai 2006

06.358

Question Elisabeth Bernoulli**Cherchez l'erreur**

Dans une récente prise de position (*L'Express/L'Impartial* 16 mai 2006, p. 2), un professeur à l'Université de Neuchâtel affirme que le service de la dette neuchâteloise (le paiement des intérêts annuels et le remboursement) ne représente que "les 13 à 14% des charges cantonales" et que "cette proportion est relativement modeste". Sans entrer en discussion sur le hasardeux parallèle établi par l'auteur entre le coût de la gendarmerie et celui de l'Université, ni sur la moralité des montants dus par le canton qui seront rongés par l'inflation et que les générations futures (30 ans selon l'auteur) n'auront donc plus à honorer, nous demandons au Conseil d'Etat de nous indiquer:

1. quel sera, selon les prévisions établies pour 2006, le pourcentage du montant des contributions (personnes physiques et morales) qui sera engagé dans le service de la dette neuchâteloise?
2. quelle somme représentera vraisemblablement ce pourcentage?
3. s'il est d'avis "que cette somme est relativement modeste" et "n'entrave pas la liberté de manœuvre des autorités"?

Cosignataires: R. Graber et M. Surdez.